

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

**DÉCISION N° 2021-P-074 DU 16 SEPTEMBRE 2021
PORTANT HOMOLOGATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE
LOTÉRIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN LIGNE
DÉNOMMÉ « CONQUÊTE DE L'OR VERT »**

La présidente de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2021-027 du 21 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande d'homologation du règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Conquête de l'Or Vert* » déposée le 1^{er} septembre 2021 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrée sous le numéro LFDJ-HR-2021-040-ConquêteOrVert-LIGNE ;

Vu les autres pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Conquête de l'Or Vert* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2021-040-ConquêteOrVert-LIGNE.

Article 2 : Le règlement des jeux tel qu'homologué est annexé à la présente décision.

Article 3 : Le règlement des jeux tel qu'homologué sera publié sur le site Internet de l'Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de le publier sur son site Internet et de le tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d'enregistrement des jeux de loterie.

Article 4 : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

**ANNEXE AU REGLEMENT DE L'OFFRE DE JEUX A ALEA IMMEDIAT EN LIGNE
RELATIVE AU JEU DENOMME « LA CONQUETE DE L'OR VERT »**

Article 1 – Cadre juridique

L'annexe relative au jeu dénommé « La Conquête de l'Or Vert » est ajoutée à la suite des annexes prises en application du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne fait le 28 octobre 2015.

Article 2 – Prix de la prise de jeu et validation de la mise

Le prix de la prise de jeu est de 0,50€. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « Jouez 0,50 € ».

Article 3 – Description du jeu

Lorsque le joueur arrive sur l'écran de jeu, il peut cliquer sur l'un des deux boutons parmi les boutons suivants :

- Un bouton « Voir ma ferme », permettant au joueur d'accéder à sa ferme et de visualiser l'ensemble des bâtiments éventuellement débloqués.
- Un bouton « Jouez 0,50€ », permettant de débiter la prise de jeu.

Le jeu « La Conquête de l'Or Vert » est composé d'une mécanique de jeu principal, ci-après dénommée « Jeu Principal », représentée à l'écran par une grille de 25 cases, permettant d'obtenir un éventuel gain en euros. Il est également constitué d'un univers de jeu dénommé « La Ferme », représentée sur la gauche de l'écran de jeu par un bandeau « A collectionner », un bâtiment sur lequel figure un cadenas, des jauges associées à des symboles et un bouton « Voir ma ferme ». L'univers de jeu « La Ferme » ne permet pas d'obtenir de gain monétaire.

3.1. Le Jeu Principal

3.1.1 Le Jeu Principal est représenté à l'écran par une grille composée de cinq lignes horizontales et cinq lignes verticales de cinq cases chacune. Il y a en tout 25 cases. Chaque case représente une motte de terre.

3.1.2 L'élément figurant sous chaque case est un symbole parmi les symboles suivants :

- Un symbole gagnant, tel que représenté dans le tableau sur la droite de l'écran de jeu ;
- Un symbole de construction, tel que représenté dans le tableau figurant sur la gauche de l'écran de jeu.

3.1.3 Après avoir cliqué sur le bouton « Jouez 0,50€ » conformément à l'article 2, un tirage au sort est réalisé afin de déterminer le montant du gain éventuel et le nombre de symboles de construction obtenu par le joueur au cours d'une prise de jeu.

3.1.4 Détermination du caractère gagnant ou perdant du Jeu Principal

3.1.4.1 Le joueur clique sur chaque case de la grille et découvre un symbole par case, conformément au sous-article 3.1.2.

Le joueur peut également cliquer sur le bouton « Auto » afin que le système révèle automatiquement les zones de jeu occultées.

3.1.4.2 Si le joueur découvre une suite continue de trois symboles gagnants identiques alignés horizontalement, verticalement ou diagonalement, le « Jeu Principal » est déclaré gagnant pour le montant déterminé et selon les probabilités d'obtention figurant dans le tableau ci-dessous :

Suite continue de 3 symboles identiques alignés horizontalement, verticalement ou diagonalement :	Montant du gain associé à la suite continue de 3 symboles gagnants identiques	La probabilité d'obtention du gain est de 1 chance sur __*
3 symboles « carotte » identiques alignés	0,50€	8,33
3 symboles « épi de maïs » identiques alignés	1€	8,33
3 symboles « tomate » identiques alignés	2€	14,81
3 symboles « radis » identiques alignés	5€	200,00
3 symboles « artichaut » identiques alignés	25€	1 000,00
3 symboles « aubergine » identiques alignés	50€	20 000,00
3 symboles « poire » identiques alignés	250€	100 000,00
3 symboles « lingot d'or » identiques alignés	5 000€	1 000 000,00

*valeur arithmétique arrondie au centième près

3.1.5 Lorsque le joueur découvre un symbole de construction tel que représenté dans la zone « A collectionner » sur la gauche de l'écran de jeu, la case sous laquelle se trouvait ce symbole se transforme en case « Extra ».

3.1.6 Le « Jeu Principal » est perdant dans tous les autres cas.

3.1.7 Case « Extra »

3.1.7.1 L'élément figurant sous chaque case Extra est un symbole parmi les symboles gagnants.

3.1.7.2 Le joueur clique sur la case Extra et découvre un symbole, conformément au sous-article 3.1.7.1.

3.1.7.3 Si ce symbole permet au joueur de réaliser une suite continue de 3 symboles gagnants identiques alignés horizontalement, verticalement ou diagonalement, il remporte le gain associé figurant sur l'écran de jeu et dans le tableau à l'article 3.1.4.2.

3.2 La Ferme

3.2.1 L'univers de jeu intitulé « La Ferme » permet d'apporter des éléments de décoration à la prise de jeu du joueur et ne permet pas d'obtenir un gain en euros.

3.2.2 La ferme peut être constituée au maximum de 11 bâtiments, à collectionner les uns après les autres, au fur et à mesure des parties du joueur.

Pour débloquent un bâtiment, le joueur doit collecter plusieurs types de symboles, tel que détaillé à l'article 3.2.4.

3.2.3 Chaque symbole de construction collecté au cours des différentes prises de jeu et chaque bâtiment débloqué sont conservés à l'issue de la prise de jeu concernée.

3.2.4 Il y a trois types de symboles de construction :

- des symboles « bois », commun à tous les bâtiments de la ferme,
- des symboles « pierre », communs à tous les bâtiments de la ferme,
- des symboles « spéciaux », propres à chaque bâtiment de la ferme à débloquent et représentés sur

l'écran de jeu pour chaque bâtiment correspondant à débloquent.

3.2.5 Si le joueur découvre, sous une case représentant une motte de terre, un symbole de construction conformément au sous-article 3.1.2, la jauge correspondante dans le tableau figurant sur la gauche de l'écran de jeu s'incrémente.

3.2.6 Au cours d'une prise de jeu, si le joueur collecte plus de symboles de construction « bois » et « pierre » que le nombre requis pour compléter la jauge correspondante, ces symboles de construction sont automatiquement sauvegardés et reportés sur la jauge de construction correspondante du bâtiment suivant à débloquent.

Si le joueur collecte plus de symboles de construction « spéciaux » que le nombre requis pour compléter la jauge correspondante, ces symboles deviennent des symboles de construction « spéciaux » correspondant au bâtiment suivant à débloquent et sont automatiquement sauvegardés et reportés sur la jauge correspondante.

3.2.8 Lorsque le joueur a collecté l'intégralité des symboles de construction lui permettant de débloquent un bâtiment, le bâtiment est débloquent et le joueur peut le retrouver dans sa ferme, en cliquant sur le bouton « Voir ma ferme ».

3.2.9 Lorsque le joueur a débloquent l'ensemble des 11 bâtiments, la zone de jeu « A collectionner » ne sera plus accessible mais le joueur pourra toujours cliquer sur le bouton « Voir ma ferme ».

Fait le 6 juillet 2021.

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI